

Planning des rattrapages dettes de L1 (S2) (2021/2022)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	DIMANCHE 18/09/2022	ECM 2 FRANÇAIS 2	09h00 10h30		
		MATHEMATIQUES2 (ANALYSE 2 + ALGEBRE 2)	11h00 12h30		
		DESSIN 2 METIER 2	13h30 15h00		

Planning des rattrapages dettes de L1 (S2) (2021/2022)
L2 et L3 Génie Civil

Section	Date	Matière	Horaire	Lieu	Surveillants
L2 et L3 (GC)	LUNDI 19/09/2022	CHIMIE 2	09h00 10h30		
		PHYSIQUE 2	11h00 12h30		
		INFORMATIQUE 2	13h30 15h00		

Pour le bon déroulement des examens, les étudiants sont tenus de :

- Respecter leurs affectations en salles d'examens. (Tout étudiant ne respectant pas son affectation en salle d'examen, sa copie ne sera pas corrigée).
- Respecter toutes les directives émanant des enseignants surveillants (contrôle d'identité, changement de place, remise des copies à la fin de l'examen...).
- S'équiper de tout le matériel autorisé qui leur permet de composer dans les meilleures conditions.

** L'utilisation des supports numériques (portables, tablettes, écouteurs, ...) est strictement interdite en salles d'examens.*

- Toute fraude ou tentative de fraude, tout refus d'obtempérer aux directives des enseignants surveillants et toute perturbation d'un examen, exposerait son auteur aux sanctions dictées par le conseil de discipline.
- La justification d'absence **à un examen final**, doit parvenir aux services du département dans **les trois jours (03 jours)** ouvrables qui suivent la date de l'examen raté, sous peine d'être rejetée.
- *Le certificat médical d'arrêt de travail doit être délivré par un médecin assermenté.*

Les étudiants ne figurant pas sur les listes d'examens doivent se présenter au département pour régulariser leur inscription avant le début de la session d'examens.